

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20230320-003****du 20 mars 2023****n°003****page 1/3****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**membres en exercice : 26****PRESENTS (20) : M. ABELIN, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. BAILLY, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. TARTARIN****POUVOIRS (3) : Mme MARQUES-NAULEAU donne pouvoir à Mme LANDREAU
M. MEUNIER, donne pouvoir à M. ABELIN
M. BONNARD donne pouvoir à M. CHAINE****EXCUSES (3) : M. PICHON, Mme BOURAT, Mme GODET.****Nom du secrétaire de séance : Bénédicte DE COURREGES****RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Contrat régional de Développement et de Transitions**

Par sa politique contractuelle, la Région Nouvelle-Aquitaine entend renforcer les territoires qui la composent pour soutenir leurs capacités de développement et d'adaptation. La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, de création d'emplois, et d'offre de services de proximité. A travers les orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée qui permet de réagir aux crises climatique, environnementales, sanitaires et sociales. L'action régionale peut également se prévaloir du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

L'action régionale se poursuit donc dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables. Elle affirme cependant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien aux projets portés par les acteurs de la ruralité et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial se construit désormais autour du Contrat de développement et de transitions : structuré par une stratégie territoriale partagée qui est issue du projet de territoire et des analyses fournies par la Région. Il vise l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables au plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs. Les contrats de Développement et de Transitions sont articulés avec les fonds européens, dont la Région est autorité de gestion, et avec le CPER (Contrat de plan Etat-Région) 2021-2027.

Sur le territoire Châtelleraudais, la Région met en place un accompagnement de proximité assuré par un binôme constituée d'un conseiller régional référent de territoire et d'un ingénieur CADET.

Le contrat de Développement et transitions 2023-2025, établi entre Grand Châtellerault et la Région Nouvelle-Aquitaine, repose sur une stratégie territoriale, exprimée dans une note d'enjeux

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20230320-003

du 20 mars 2023

n°003

page 2/3

et dans la feuille de route du CADET, ainsi que sur un plan d'actions co-construit par les services régionaux de la DATAR et les services de Grand Châtellerault.

Le plan d'actions fait une place à des projets développés par des structures autres que les collectivités du territoire Châtelleraudais. Il est structuré selon les trois axes suivants :

Axe 1 : aménager le territoire de demain

Axe 2 : rechercher et renforcer les ressources de l'adaptation aux changements globaux (climat, raréfaction des matières premières, fin des énergies fossiles, développement de l'intelligence artificielle, métropolisation vs déclassement de la ruralité)

Axe 3 : affirmer le positionnement stratégique du territoire dans ses interdépendances et dans ses rapports avec ses multiples environnements

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine se prononcera sur le contrat de Développement et de Transitions de Grand Châtellerault lors de sa session du 24 mars 2023.

* * * * *

VU la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

VU la délibération 2022-401-SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, qui définit la politique territoriale contractuelle de 2023 à 2025,

VU le projet de territoire de Grand Châtellerault,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT les orientations stratégiques de la Région Nouvelle-Aquitaine énoncées dans le SRADDET, dans la feuille de route Néo Terra et dans le SRDEII,

CONSIDERANT que le contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 est le résultat d'une réelle coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Grand Châtellerault et qu'il en assurera la continuité ;

CONSIDERANT que le contrat Développement et Transitions 2023-2025 passé avec la région Nouvelle-Aquitaine contribuera à la mise en œuvre du projet de territoire de Grand Châtellerault.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à signer le Contrat de Développement et de Transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine,

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 086-248600413-20230320-BC_20230320_003-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE RAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20230320-003

du 20 mars 2023

n°003

page 3/3

- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des projets qui s'inscriront dans ce cadre contractuel.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr



**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS
2023-2025
Grand Châtelleraut**



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur ~~Aram ROUSSET~~, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

L'EPCI composant le territoire de projet Grand Châtelleraut :

- la Communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, représentée par M. Jean-Pierre ABELIN, son Président,

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 24 mars 2023 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut en date du 20 mars 2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Châtelleraut et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

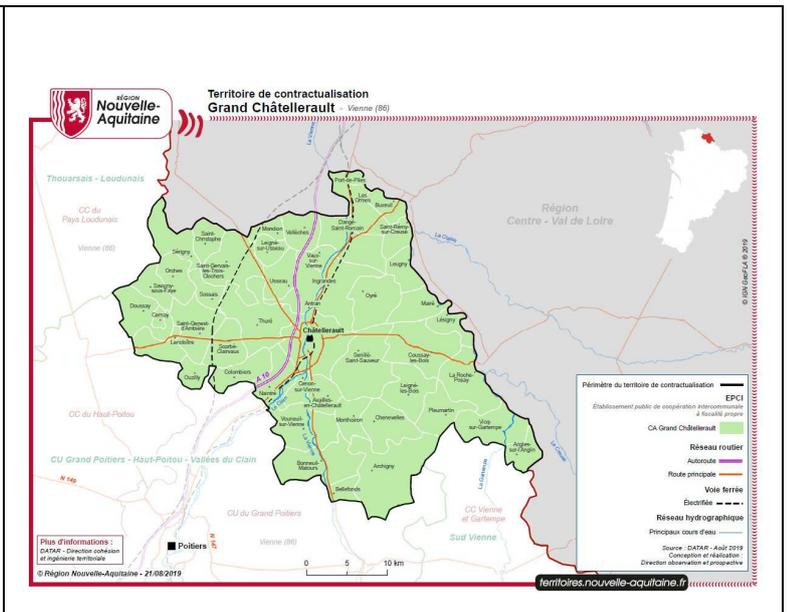
1-1 Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :

47 communes – 84 098 habitants
(INSEE, 2018)

1 intercommunalités :

 Communauté d'Agglomération de
Grand Châtelleraut – 47
communes



Deux baisses importantes marquent l'évolution actuelle du territoire : la démographie et l'emploi industriel. La somme des soldes naturel et migratoire est négative (baisse annuelle de la population de 0,03%) même si les flux favorisent certaines communes (Naintré, Leigné-les-Bois, Châtelleraut).

Pour ce qui est de l'emploi industriel, la même tendance persiste depuis 2006. 9587 emplois dans ce secteur étaient comptabilisés en 2006 mais il est probable que le nombre d'emplois industriels passe sous la barre symbolique de 8000 en 2022.

Le taux de chômage baisse pour atteindre 7,1 %. Analysée plus finement, cette évolution révèle cependant : que le nombre de chômeurs a augmenté en valeur absolue par rapport à 2012 ; qu'il reste supérieur à la moyenne départementale ; et qu'il est atténué par le nombre d'emplois partiels de longue durée ainsi que par l'intérim.

La période de crise sanitaire a suscité de la part des collectivités et de certains acteurs locaux des adaptations qui attestent de ressources indéniables : drive fermier, recyclage des masques, continuité du service public local grâce au télétravail, bonne utilisation du Plan de relance. Le secteur de l'économie solidaire fait émerger des initiatives qui portent leurs fruits : l'organisation de l'aide alimentaire dans le cadre du Projet alimentaire territorial ; la création de l'entreprise à but d'emploi RESSORT, issue de Territoire zéro chômeur longue durée ; une offre de transport solidaire très appréciée ; la création des jardins partagés en zone prioritaire de la politique de la ville.

L'étude réalisée pour le Projet alimentaire territorial et le panorama agricole soulignent la vitalité de l'écosystème « agro-alimentaire » et un déploiement important des circuits alimentaires locaux. Depuis 2015, les coopérations avec le monde de la recherche (laboratoires EBI, Ruralités, chaire de la biodiversité) ont dynamisé les politiques locales dans les domaines de l'alimentation et de la biodiversité.

Enfin, l'évolution de la production locale d'énergie renouvelable est lente (15 % de la consommation finale en 2022) mais est désormais orientée par la volonté d'instaurer une

régulation locale (schéma directeur de la production d'énergie) et des innovations importantes dans les modalités d'approvisionnement.

Le territoire de Châtelleraut reste marqué par sa dépendance au secteur industriel et aux grands groupes dont les centres de décision ne se situent pas sur le territoire. La crise économique a souligné un manque de résilience et une difficulté pour le territoire à rebondir.

Cette situation fait l'objet de nombreux programmes de politiques publiques (projet de territoire de Grand Châtelleraut, création des Espaces France service, Territoire d'industrie, CADET, aide aux commerces de proximité...).

La double crise de l'énergie et des matières premières montre l'exposition du tissu industriel à des enjeux jusqu'à présent laissés dans l'ombre. La précarité énergétique est en augmentation sur le territoire. Elle affecte le déplacement et le logement des particuliers mais aura aussi une incidence funeste sur certaines entreprises fortement dépendantes du prix de l'énergie.

La raréfaction de la ressource en eau doit d'ores et déjà alerter certains secteurs économiques sur l'impératif d'adaptation au changement climatique. La nécessité de réguler la consommation pèsera autant sur l'industrie que sur l'agriculture. Cet enjeu comptera particulièrement pour l'activité thermique, secteur phare du territoire.

Le secteur alimentaire subit depuis peu un ensemble de pressions qui sont à la fois géopolitiques et environnementales. L'avantage financier que les exploitants agricoles peuvent tirer maintenant sur certains marchés internationaux (céréales, oléagineux) est corrélé aux risques de tension sur d'autres marchés peut-être plus locaux : fruits, légumes, œufs, lait, viande. Les avantages de court terme ne doivent pas empêcher le travail de prospective pour faire émerger un modèle agricole robuste.

Face à ces constats, le territoire peut néanmoins s'appuyer sur une dynamique plus positive afin de renforcer sa résilience.

Le dynamisme de certains secteurs économiques (comme le thermalisme) ou de PME performantes doit profiter à l'ensemble du territoire. Le besoin de compétences dans des entreprises dynamiques justifie la poursuite des efforts dans l'organisation de la formation (école de la production) et dans la gestion de l'appariement offre/demande d'emplois.

Le territoire peut compter sur un potentiel nourricier important : cette richesse, valorisée économiquement, doit aussi servir de levier dans une stratégie d'intégration territoriale visant à promouvoir la ruralité.

Contrairement à d'autres territoires, le Châtelleraudais recense un grand nombre de friches (94 000m² de bâti, 74 ha de terrains) qui constituent une réserve à convertir et à exploiter.

Les besoins de chaleur ont été identifiés dans des communes hors de Châtelleraut. La création de trois réseaux de chaleur paraît envisageable. Elle sera couplée à une organisation de la filière bois locale.

Les pénuries subies doivent servir de déclencheur à une politique d'économie des ressources : recherche de nouveaux matériaux, valorisation des déchets, des bio-déchets et des externalités comme le CO₂ (filiale hydrogène, méthanisation). Cette réorientation des moyens de production (matériaux, process, énergie) assurera la décarbonation de

l'économie locale conformément aux objectifs de Néo Terra et de la stratégie nationale bas carbone.

Enfin, pour ce territoire qui est travaillé par son identité et son image, ainsi que par ses tensions (rural/industriel/urbain), l'objectif réglementaire de Zéro artificialisation nette est l'opportunité d'adopter une grammaire prospective pour aménager le territoire, sans avoir l'impression de à renoncer à son passé.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe stratégique 1 : aménager le territoire de demain

L'enjeu de cet axe est de repenser l'aménagement du territoire dans une vision prospective sans oublier son histoire et sa réalité actuelle. Ainsi, le territoire souhaite repenser son rapport au sol : en effet, le sol matérialise à la fois une source de valeur, une propriété, un support de production ou encore une réserve naturelle. Le sol est aussi source, lieu, support de flux : économiques (échanges) ou naturels (cycle carbone, azote, eau).

Le sol est ainsi le paramètre territorial qui donne du sens à des données aussi différentes que : la densité de population, le pourcentage d'emplois industriels situés physiquement sur le territoire mais dépendants de centres de décisions extérieurs à celui-ci ; le volume de production agricole exportée ; la performance énergétique du m² habité ou encore le nombre de m² vacants ; la quantité de matière organique ou de carbone stockée dans le sol ; le nombre de km de voies cyclables sur le territoire ; la distance minimale d'accès à tel service public ou à un « premier » commerce ; le nombre de véhicules ou de passagers qui se contentent de traverser le territoire grâce à l'autoroute ou à la LGV ; les gaz à effet de serre issus des activités qui se déroulent sur le territoire.

1.1 : Comprendre, occuper et gérer les sols dans la perspective de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

1.2 : Développer les maillages locaux dans la perspective d'un territoire Net Zéro Carbone (mobilité, numérique, trame verte et bleue...)

1.3 : Optimiser le foncier (bâti, friche)

Axe stratégique 2 : rechercher et renforcer les ressources de l'adaptation aux changements globaux

(climat, raréfaction des matières premières, fin des énergies fossiles, développement de l'intelligence artificielle, métropolisation vs déclassement de la ruralité)

La vulnérabilité fait partie des constantes châtelleraudaises qui ressortent des diagnostics établis par les observateurs. Cette situation durable a justifié un soutien spécifique de la Région sous la forme d'un Contrat néo-Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial (CADET). L'analyse économique récente du territoire n'a pu que confirmer les fragilités de celui-ci et des tendances, en ce qui concerne l'emploi industriel en particulier ou la qualification des salariés, sans signes prometteurs de bifurcation prochaine. Au plan économique, la crise énergétique et les tensions sur le marché des matières premières amplifient la vulnérabilité. Mais la sensibilité du territoire à la sécheresse s'avère être aussi un motif d'inquiétude.

Il restera difficile de faire évoluer rapidement la structuration profonde du territoire, et le poids de l'histoire, en agissant directement et mimétiquement sur les facteurs de vulnérabilité. En revanche, en complément des actions de ce type qui peuvent se poursuivre, une approche indirecte et plus globale permet d'inscrire les défis économiques connus dans des évolutions qui dévoilent aussi d'autres opportunités. La crise sanitaire, par exemple, a révélé sur le territoire une très bonne capacité de s'organiser différemment et de proposer rapidement de nouvelles offres de service (drive fermier, recyclage des masques sanitaires..). Il y a dans les crises énergétiques, dans la crise alimentaire, dans la crise des matériaux, dans l'adaptation au changement climatique, de quoi inspirer des orientations qui peuvent se traduire économiquement par la conversion de sites industriels, par le lancement de nouvelles filières, par des organisations inventives, comme la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

Le deuxième axe met donc en avant l'idée d'économie des ressources pour dire :
Premièrement, le développement territorial passe par une connaissance et une mobilisation de toutes sortes de ressources (économiques, sociales - capital spécifique du territoire, naturelles).

En second, la nécessité d'économiser les ressources disponibles, d'en prendre soin, de les cultiver, ce qui ouvre de nouveaux champs et appelle de nouvelles pratiques économiques.

2.1 : Pourvoir les besoins en emplois du territoire et favoriser l'adéquation entre l'offre et les besoins des acteurs économiques

2.2 : Initier une démarche circulaire et économe de la gestion des ressources dans une approche de renforcement du tissu économique local

2.3 : Anticiper les mutations à venir pour s'adapter au changement climatique

Axe 3 : affirmer le positionnement stratégique du territoire dans ses interdépendances et dans ses rapports avec ses multiples environnements

La stratégie territoriale passe par une définition des objectifs et un recensement des ressources mobilisables. Elle exige aussi de tenir compte de l'évolution des multiples environnements (législatif, institutionnel, marché, environnement naturel). C'est d'autant plus vrai pour un territoire qui a l'habitude de se percevoir comme intermédiaire, dépendant, exposé, vulnérable : entre Poitiers et Tours ; ville moyenne ; très sensible à la fiscalité des entreprises ; à la recherche de son attractivité.

L'enjeu de ce troisième axe est de positionner le territoire de manière affirmative dans ses interdépendances inévitables (politiques contractuelles, réseaux de transport, marchés agricoles), de tirer parti de la décentralisation de certains systèmes (alimentaire, énergie, mobilité) et enfin de se projeter dans des mondes plus larges pour y jouer un rôle contributif (instances de gouvernance régionale, monde de la recherche, innovation technologique, changement climatique). Il s'agit de déployer des stratégies appropriées à la mesure et à la situation du territoire. Il s'agit également de miser sur les notoriétés possibles, ce qui est une façon de travailler l'identité, et sur les contributions à des dynamiques communes, ce qui renforce la confiance.

3.1 : Faire évoluer le système énergétique en faveur de la production locale et de nouvelles modalités d'approvisionnement

3.2 : Organiser et renforcer les dynamiques propres au système alimentaire local

3.3 : Réguler le système de mobilité par des offres adaptées et incitatives

3.4 : Territoire participatif et contributif (rayonnement, notonete, implication dans des projets de recherche et dans les chaires de l'université, participation aux réseaux régionaux, etc.)

Le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 20% à minima des projets du plan d'actions pluriannuels doivent répondre à l'objectif régional en matière de ruralité.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions de Grand Châtelleraut** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et l'EPCI, en vue notamment de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires sur le territoire de Grand Châtelleraut** et qui ont un impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 2 exemplaires

A Bordeaux, le

Le Président
du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
Grand Châtelleraut,

Jean-Pierre ABELIN

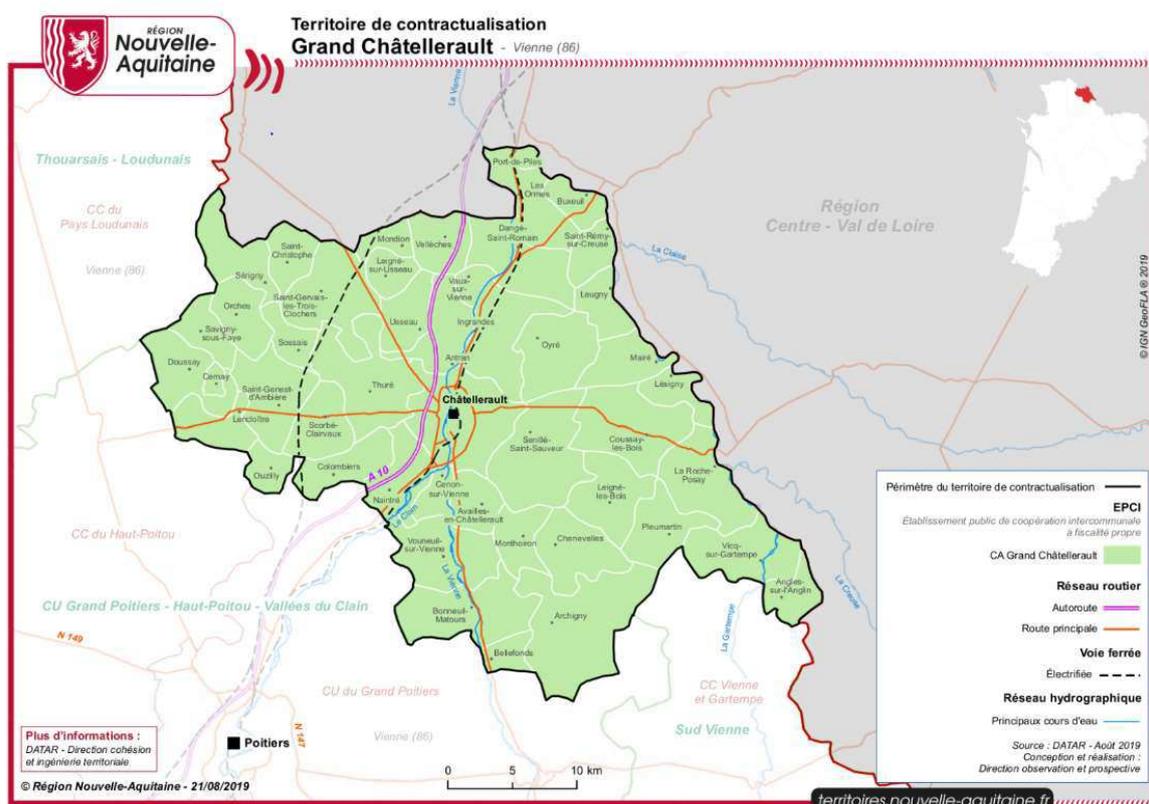
Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Carte des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATÉGIE TERRITORIALE PARTAGÉE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



Situé au Nord-Est du département de la Vienne, contigu à la Communauté Urbaine du Grand Poitiers et porte d'entrée de la Nouvelle-Aquitaine sur l'autoroute A10 et la LGV, le territoire de contractualisation du Grand Châtelleraut correspond au périmètre de la Communauté d'Agglomération. Il est en outre compris dans le zonage CADET Grand Châtelleraut, dispositif régional néo-aquitain dédié aux territoires en mutation économique. Le territoire de contractualisation 2018/2021, d'une superficie de 1 133,85 km², est composé de 47 communes et compte 83 615 habitants (2019).

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

A – Actualisation du diagnostic territorial

Deux baisses importantes marquent l'évolution actuelle du territoire : celle de la démographie et l'emploi industriel. La somme des soldes naturel et migratoire est négative (baisse annuelle de la population de 0,03%) même si les flux favorisent certaines communes (Naintré, Leigné-les-Bois, Châtelleraut). Pour ce qui est de l'emploi industriel, la même tendance persiste depuis 2006. 9587 emplois dans ce secteur étaient comptabilisés en 2006 mais il est probable que le nombre d'emplois industriels passe sous la barre symbolique de 8000 en 2022.

Le taux de chômage atteint les 7,1 % en 2022. Analysée plus finement, cette évolution révèle cependant que le nombre de chômeurs a augmenté en valeur absolue par rapport à 2012 ; qu'il reste supérieur à la moyenne départementale ; et qu'il est atténué par le nombre d'emplois partiels de longue durée ainsi que par l'intérim.

La période de crise sanitaire a suscité de la part des collectivités et de certains acteurs locaux des adaptations qui attestent de ressources indéniables : drive fermier, recyclage des masques, continuité du service public local grâce au télétravail, bonne utilisation du Plan de relance. Le secteur de l'économie solidaire fait émerger des initiatives qui portent leurs fruits : l'organisation de l'aide alimentaire dans le cadre du Projet alimentaire territorial ; la création de l'entreprise à but d'emploi RESSORT, issue de Territoire zéro chômeur longue durée ; une offre de transport solidaire très appréciée ; la création des jardins partagés en zone prioritaire de la politique de la ville.

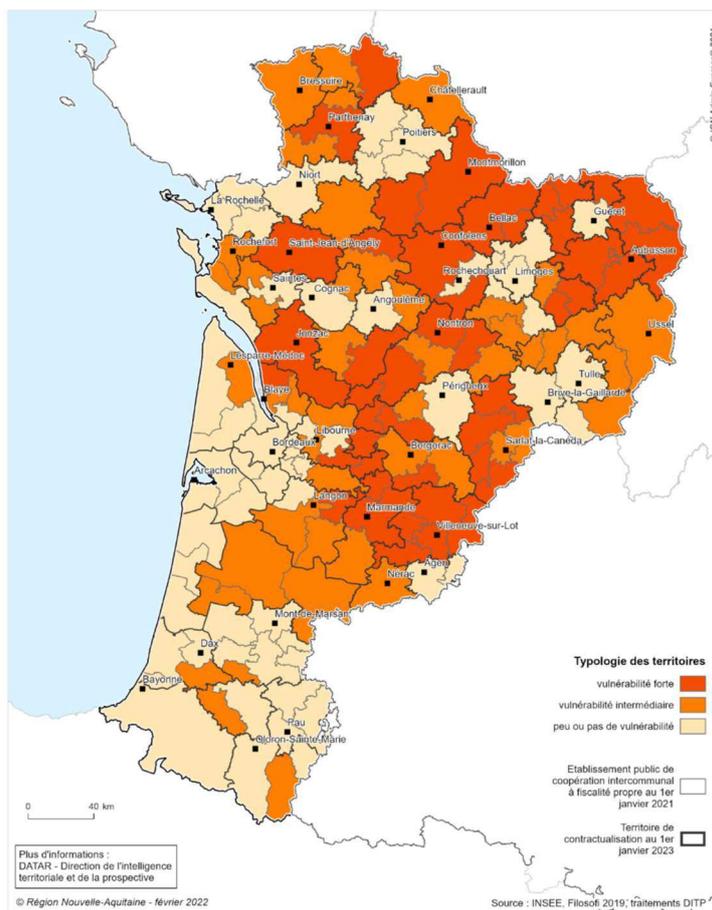
L'étude réalisée pour le Projet alimentaire territorial et le panorama agricole soulignent la vitalité de l'écosystème « agro-alimentaire » et un déploiement important des circuits alimentaires locaux. Depuis 2015, les coopérations avec le monde de la recherche (laboratoires EBI, Ruralités, chaire de la biodiversité) ont dynamisé les politiques locales dans les domaines de l'alimentation et de la biodiversité.

Enfin, l'évolution de la production locale d'énergie renouvelable est lente (15 % de la consommation finale en 2022) mais est désormais orientée par la volonté d'instaurer une régulation locale (schéma directeur de la production d'énergie) et des innovations importantes dans les modalités d'approvisionnement.

Dans le cadre de la politique contractuelle, où la vulnérabilité des territoires est définie en fonction du revenu disponible médian par unité de consommation, la vulnérabilité de Grand Châtelleraut est considérée comme intermédiaire.



Vulnérabilité socio-économique des EPCI : revenu disponible médian par unité de consommation



B – Opportunités de développement territorial

Les références académiques mobilisées par le CADET dans son bilan annuel et l'étude de David Lestoux sur le rebond post-crise des commerces permettent, aux côtés d'autres études menées par Grand Châtelleraut, de cerner les faiblesses et opportunités du territoire.

Faiblesses

- Dépendance des structures industrielles héritées
- Baisse de l'emploi industriel et de la population active
- Forte dépendance aux centres de décision extérieurs
- Niveau de qualification plutôt bas
- Baisse du nombre d'exploitations agricoles
- Déclassement des communes rurales, accentué subjectivement par le sentiment d'être « abandonnées » par l'organisation communautaire

Les faiblesses identifiées font l'objet de nombreux programmes de politiques publiques (projet de territoire de Grand Châtelleraut, création des Espaces France service, Territoire d'industrie, CADET, aide aux commerces de proximité...). Mais les efforts publics risquent toujours de se heurter au poids de l'histoire et d'avoir à enregistrer la force des évolutions structurelles.

D'un autre côté, il est certain que les changements globaux en cours et à venir viennent déjà et viendront fortement impacter ce type de « trajectoire » ou de destin territorial dont la première caractéristique est la dépendance (au passé, au marché international, aux soutiens publics). La double crise de l'énergie et des matières premières montre l'exposition du tissu industriel à des enjeux jusqu'à présent laissés dans l'ombre. La précarité énergétique est en augmentation sur le territoire. Elle affecte le déplacement et le logement des particuliers mais aura aussi une incidence funeste sur certaines entreprises fortement dépendantes du prix de l'énergie.

La raréfaction de la ressource en eau doit d'ores et déjà alerter certains secteurs économiques sur l'impératif d'adaptation au changement climatique. La nécessité de réguler la consommation pèsera autant sur l'industrie que sur l'agriculture. Cet enjeu comptera particulièrement pour l'activité thermale, secteur phare du territoire.

Le secteur alimentaire subit depuis peu un ensemble de pressions qui sont à la fois géopolitiques et environnementales. L'avantage financier que les exploitants agricoles peuvent tirer maintenant sur certains marchés internationaux (céréales, oléagineux) est corrélé aux risques de tension sur d'autres marchés peut-être plus locaux : fruits, légumes, œufs, lait, viande. Les avantages de court terme ne doivent pas empêcher le travail de prospective pour faire émerger un modèle agricole robuste.

Forces

- Dynamisme de certains secteurs (ex : thermalisme)
- Présence de PME performantes
- Potentiel nourricier important
- Grand nombre de friches (9,4 ha de bâti, 74 ha de terrains) qui constituent une réserve foncière

Le territoire présente de nombreuses forces qui sont autant de leviers à actionner pour poursuivre son développement. Le dynamisme de certains secteurs économiques (comme le thermalisme) ou de PME performantes doit profiter à l'ensemble du territoire. Le besoin de compétences dans des entreprises dynamiques justifie la poursuite des efforts dans l'organisation de la formation (école de la production) et dans la gestion de l'appariement offre/demande d'emplois.

Le potentiel nourricier constitue une richesse à valoriser économiquement et qui doit aussi s'inscrire dans une stratégie d'intégration territoriale visant à promouvoir la ruralité.

Contrairement à d'autres territoires, le Châtelleraudais recense un grand nombre de friches qui constituent une réserve à convertir et à exploiter.

Les besoins de chaleur ont été identifiés dans des communes hors de Châtelleraut. La création de trois réseaux de chaleur paraît envisageable. Elle sera couplée à une organisation de la filière bois locale.

Les pénuries subies doivent servir de déclencheur à une politique d'économie des ressources : recherche de nouveaux matériaux, valorisation des déchets, des bio-déchets et des externalités comme le CO2 (filiale hydrogène, méthanisation ou méthanisation). Cette réorientation des moyens de production (matériaux, process, énergie) assurera la décarbonation de l'économie locale conformément aux objectifs de Néo Terra et de la stratégie nationale bas carbone.

Enfin, pour ce territoire qui est travaillé par son identité et son image, ainsi que par ses tensions (rural/industriel/urbain), l'objectif réglementaire de Zéro Artificialisation Nette est l'opportunité d'adopter une grammaire prospective pour aménager le territoire, sans avoir l'impression de à renoncer à son passé. La création d'un observatoire des sols contribuera à représenter les échanges naturels et économiques à partir de cette première donnée qu'est le capital-sol. Il y aura là une base pour faire évoluer les pratiques d'aménagement du territoire et à terme la représentation du territoire.

II- Les grands enjeux pour la stratégie de développement et de transitions

Le précédent contrat avait défini trois axes stratégiques :

Axe 1 : Améliorer l'image du territoire de Grand Châtelleraut et créer une identité collective en s'appuyant sur les forces vives du territoire

Axe 2 : Valoriser les ressources du territoire, accompagner les mutations technologiques et sociétales et renforcer la capacité d'innovation

Axe 3 : Développer l'animation de l'écosystème châtelleraudais, moderniser les vecteurs de mobilité et de flux et favoriser les coopérations inter-territoires (Poitiers, Tours)

Dans le cadre du nouveau contrat, le territoire souhaite sortir d'une stratégie réactive et en miroir : dire sans cesse qu'on va améliorer l'image du territoire revient finalement à renforcer l'idée qu'elle n'est pas bonne ; déclarer qu'on va mobiliser les forces vives pour créer une identité collective revient à nier, tout en la reconnaissant, la dépendance aux groupes extérieurs. Les mêmes logiques se retrouvent pour l'attractivité ou pour l'opposition entre rural et urbain. L'objectif stratégique est alors d'énoncer les caractéristiques bien connues du territoire d'un autre point de vue, en changeant de grammaire de référence. Ceci permet aussi de dire les évolutions de manière prospective et de renvoyer aux acteurs autre chose que le passé dont ils dépendent de toute façon.

Ainsi, le territoire se fixe pour objectif, et en de nouveaux termes, de :

- Penser l'aménagement du territoire à partir du capital-sol (au-delà de l'occupation des sols, au-delà d'un aménagement urbanistique) : le sol comme zone critique (écologie), le sol comme capital foncier (économie), le sol comme lieu d'échanges (écologie, économie, aménagement). Cette approche rend possible l'inscription du territoire dans une trajectoire ZAN et Bas-carbone.
- Dire la valeur à partir d'une économie – exploitation et régulation – des ressources. Y compris la coopération et la formation, comme capital spécifique.

- Positionner le territoire dans ses interdépendances et relativement à ses multiples environnements : marchés, institutions, évolutions technologiques, recherche. Enjeu pour les collectivités : gagner une place dans les systèmes décrits (mobilité, agricole, alimentaire, énergétique, recherche, biorégion)

A-Projets structurants de Grand Châtelleraut

Les projets suivants illustrent les objectifs fixés ci-dessus et seront menés dans le cadre du contrat de développement et de transition 2023-2025 :

- Création d'un observatoire des sols
- Etude d'opportunité sur la création d'un centre de formation aux métiers du thermalisme à La Roche-Posay
- Installation de récupérateurs d'eau couplés à l'ombrière photovoltaïque du stade de la Montée Rouge
- Etude pour l'intégration de l'Unité de Valorisation des Déchets (UVE) à une filière industrielle (pyrogazéification, méthanisation, hydrogène)
- Création d'une communauté d'énergie avec collectivités et industriels
- 2^e unité de méthanisation (Naintré, Dangé ou une autre commune)
- Projet alimentaire territorial (PAT) et organisation d'une logistique agricole pour les circuits courts (CIVAM)

B- Enjeux territoriaux

Le nouveau contrat de développement et de transition répondra aux enjeux suivants :

- Conversion industrielle de certains sites dépendant des secteurs de l'aéronautique et de l'automobile
- Renforcement d'une économie des ressources : services éco-systémiques / recyclage, éco-conception, nouveaux matériaux / formation, coopération
- Valorisation du potentiel nourricier par le biais d'une agriculture à la fois compétitive à l'aune nationale (internationale) et écologiquement locale
- Contribution de la recherche aux politiques publiques locales et dynamiques de sérendipité : débordement des approches sectorielles. Exemple : eau, comment faire évoluer le jeu des acteurs ? Énergie : de la dépense (dépendance) à la production de valeur ? Biodiversité : valoriser les services éco-systémiques dans la production agricole, dans la gestion de l'eau.

En réponse à ces enjeux, les 3 grands axes stratégiques ont ainsi pu être re-définis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

Axe 1 : AMENAGER LE TERRITOIRE DE DEMAIN (2030-2050)

Contexte de mise en œuvre :

Le premier axe du précédent contrat de cohésion et de dynamisation était d'améliorer l'image du territoire et d'en renforcer l'identité. Mais l'exercice incontournable des descriptions du territoire et l'analyse des activités sociales tend à confirmer obstinément des constantes parfois difficiles à composer pour représenter un avenir commun : urbain, rural ; grands groupes, PME ; population vieillissante et jeunesse en manque de qualification ; qualité de vie mais précarité importante ; patrimoine historique et naturel mais une offre touristique à développer.

Dans ces conditions, il peut être intéressant d'aborder le territoire selon un paramètre qui en matérialise l'unité et qui permet de décrire sous un éclairage prospectif ses composantes habituelles. La référence au sol satisfait cette exigence. Le territoire est en effet le sol comme source de valeur, soit comme simple propriété, comme support de production, comme ressource exploitée dans l'agriculture, ou encore comme réserve naturelle (stockage de micro-organismes, d'eau). Le sol est aussi source, lieu, support de flux, économiques (échanges) ou naturels (cycle carbone, azote, eau).

Le sol est ainsi le paramètre territorial qui donne du sens à des données aussi différentes que : la densité de population, le pourcentage d'emplois industriels situés physiquement sur le territoire mais dépendants de centres de décisions extérieurs ; le volume de production agricole exportée ; la performance énergétique du m² habité ou encore le nombre de m² vacants ; la quantité de matière organique ou de carbone stockée dans le sol ; le nombre de km de voies cyclables sur le territoire ; la distance minimale d'accès à tel service public ou à un « premier » commerce ; le nombre de véhicules ou de passagers qui se contentent de traverser le territoire grâce à l'autoroute ou à la LGV ; les gaz à effet de serre issus des activités qui se déroulent sur le territoire.

En outre cette description du sol met en évidence les indicateurs ou ratios qui peuvent signifier la concrétisation d'objectifs comme : la zéro artificialisation nette, un territoire neutre en carbone, un territoire plus indépendant aux plans alimentaire et énergétique, ou encore un territoire dont les différents maillages répondent aux besoins des habitants.

L'enjeu de cet axe est de stimuler, par des conceptions « ramenées du futur », des manières de renouveler l'aménagement du territoire et de renouveler du même coup la référence à son identité sans faire fi de son histoire ni de sa réalité présente.

- Sous axe 1-1 : Comprendre, occuper et gérer les sols dans la perspective de la Zéro artificialisation nette
- Sous axe 1-2 : Développer les maillages locaux dans la perspective d'un territoire Net zéro carbone (mobilité, numérique, trame verte et bleue...)
- Sous axe 1-3 : Optimiser le foncier (bâti, friche)

Axe 2 : RECHERCHER ET RENFORCER LES RESSOURCES DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS GLOBAUX (climat, raréfaction des matières premières, fin des énergies fossiles, développement de l'IA, métropolisation vs déclassement de la ruralité)

Contexte de mise en œuvre :

La vulnérabilité fait partie des constantes châtelleraudaises qui ressortent des diagnostics établis par les observateurs. Cette situation durable a justifié un soutien spécifique de la Région sous la forme d'un CADET. L'analyse économique produite par ce dernier n'a pu que confirmer les fragilités du territoire et des tendances, en ce qui concerne l'emploi industriel en particulier ou la qualification des salariés, sans signes de bifurcation prochaine. Au plan économique, la crise énergétique et les tensions sur le marché des matières premières amplifient la vulnérabilité. Mais la sensibilité du territoire à la sécheresse s'avère être aussi un motif d'inquiétude.

Il restera difficile de faire évoluer rapidement la structuration profonde du territoire, et le poids de l'histoire, en agissant directement et mimétiquement sur les facteurs de vulnérabilité. En revanche, en complément des actions de ce type qui peuvent se poursuivre, une approche indirecte et plus globale inscrit les défis économiques connus dans des évolutions qui dévoilent aussi d'autres opportunités. La crise sanitaire, par exemple, a révélé sur le territoire une très bonne capacité de s'organiser différemment et de proposer rapidement de nouvelles offres de service (drive fermier, recyclage des masques sanitaires..). Il y a dans les crises énergétiques, dans la crise alimentaire, dans la crise des matériaux, dans l'adaptation au changement climatique, de quoi inspirer des orientations qui peuvent se traduire économiquement par la conversion de sites industriels, par le lancement de nouvelles filières, par des organisations inventives, comme Territoire zéro chômeur de longue durée.

Le deuxième axe met donc en avant l'idée d'économie des ressources pour dire : 1. le développement territorial passe par une connaissance et une mobilisation de toutes sortes de ressources (économiques, sociales - capital spécifique du territoire, naturelles) ; 2. la nécessité d'économiser les ressources disponibles, d'en prendre soin, de les cultiver, ce qui ouvre de nouveaux champs et appelle de nouvelles pratiques économiques.

- Sous axe 2-1 : Formation et emploi : pourvoir les besoins en emplois du territoire, appariement entre l'offre et la demande d'emplois
- Sous axe 2-2 : Économie circulaire et locale, écologie industrielle
- Sous axe 2-3 : Adaptation au changement climatique

Axe 3 : AFFIRMER LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DANS SES INTERDEPENDANCES ET DANS SES RAPPORTS AVEC SES MULTIPLES ENVIRONNEMENTS

Contexte de mise en œuvre :

La stratégie territoriale passe par une définition des objectifs et un recensement des ressources mobilisables. Elle exige aussi de tenir compte de l'évolution des multiples environnements (législatif, institutionnel, marché, environnement naturel). C'est d'autant plus vrai pour un territoire qui a l'habitude de se percevoir comme intermédiaire, dépendant, exposé, vulnérable : entre Poitiers et Tours ; ville moyenne ; très sensible à la fiscalité des entreprises ; à la recherche de son attractivité.

L'enjeu de ce troisième axe est de positionner le territoire de manière affirmative dans ses interdépendances inévitables (politiques contractuelles, réseaux de transport, marchés agricoles), de tirer parti de la décentralisation de certains systèmes (alimentaire, énergie, mobilité) et enfin de se projeter dans des mondes plus larges pour y jouer un rôle contributif (instances de gouvernance régionale, monde de la recherche, innovation technologique, changement climatique). Il s'agit de déployer des stratégies appropriées aux dimensions et à la situation du territoire. Il s'agit de miser sur les notoriétés possibles, ce qui est une façon de travailler l'identité, et sur les contributions à des dynamiques communes, ce qui renforce la confiance.

- Sous axe 3-1 : Faire évoluer le système énergétique en faveur de la production locale et de nouvelles modalités d'approvisionnement
- Sous axe 3-2 : Organiser et renforcer les dynamiques propres au système alimentaire local
- Sous axe 3-3 : Réguler le système de la mobilité pour des offres adaptées et incitatives
- Sous axe 3-4 : Le territoire participatif et contributif (rayonnement, notoriété, implication dans des projets de recherche et dans les chaires de l'université, participation aux réseaux régionaux, etc.)